

**Département de l'Aude  
Commune de Saint-Hilaire**

**CONSEIL MUNICIPAL  
COMPTE RENDU  
SEANCE DU 19 MAI 2014**

*Nombre de membres en exercice : 15*

*Nombre de membres présents : 11*

*Nombre de membres excusés : 4*

*Nombre de membres excusés ayant donné procuration : 3*

*Nombre de membres absents : 0*

L'an deux mille quatorze et le dix-neuf du mois de mai et à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Hilaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis CARBONNEL, Maire

**ETAIENT PRESENTS** : Mesdames et Messieurs CARBONNEL Jean-Louis, FERNANDEZ Martine, ROCALVE Jean-Paul, OUBALKASSAM Mohamed, FLORES Didier, LAZARO Pascal, HOYOS Pierre, RENAUD Katia, TERRANO Anne-Marie, DEL-VALS Jérôme, DELFOUR Etienne

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES** : Mesdames et Monsieur BURLAN Christelle (procuration à Monsieur CARBONNEL Jean-Louis), BERNEDE Jean-Luc, CANET Fanny (procuration à Monsieur ROCALVE Jean-Paul), MANCES Françoise (procuration à Madame RENAUD Katia)

**DATE DE LA CONVOCATION** : 13 Mai 2014 et 14 Mai 2014

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance. Madame Etienne DELFOUR est désignée à cette fonction qu'elle accepte.

Le procès-verbal de la séance du 30 Avril 2014 est adopté à l'unanimité

Tous les points inscrits à l'ordre du jour sont ensuite examinés.

**Ordre du jour principal**

**1. Déclaration d'intention d'aliéner – parcelle 785 de la section AB**

Monsieur le Maire présente la déclaration d'intention d'aliéner transmise par Maître Patrice NOURY, Notaire à 11250 LEUC, concernant le bien situé au numéro 6 lotissement du Barris (parcelle 785 de la section AB). Ce bien, propriété de Madame Christine COMBES est vendu au prix de 190 000 €. Il propose de ne pas user du droit de préemption pour cette vente

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré**

- **DECIDE** à l'unanimité que la Commune n'exercera pas son droit de

préemption dans le cadre de la vente du bien cadastré sous le numéro 785 de la section AB

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents

**2. Détermination des attributions de compensations définitives 2014 – communauté de communes**

Monsieur le Maire expose au conseil que la communauté de communes du Limouxin est soumise de droit au régime de la fiscalité professionnelle unique dès sa création en 2014 dans la mesure où précédemment la communauté de communes du Limouxin et du Saint-Hilaire était soumise à ce même régime fiscal.

De ce fait, la fiscalité professionnelle (CFE, CVAE, IFR, TASCUM, taxes additionnelles transférées lors de la réforme de la taxe professionnelle) sont transférées à la communauté de communes.

En contre partie la communauté de communes verse aux communes une attribution de compensation (AC) qui correspond aux produits transférés diminué du coût des charges transférées.

Pour les communes issues de la communauté de communes du Limouxin et Saint-Hilairois, les attributions de compensation de 2014 sont inchangées par rapport à 2013.

Pour les communes issues des communautés de communes Razès Malepère et communauté de communes des Coteaux du Razès, il s'agit de la première année de perception des attributions de compensation.

Les principes de calcul des attributions de compensation ont été définis conformément aux dispositions du code général des impôts par le comité de pilotage instauré en vue de la fusion des communautés de communes.

Les modalités de calcul et les montants ont été fixés par la CLECT lors de sa séance du 18 mars 2014 puis approuvé par le conseil communautaire le 18 avril 2014.

Il appartient désormais au conseil municipal de se prononcer.

Le conseil, ouï le Maire et après en avoir délibéré :

- Approuve à l'unanimité les montants des attributions de compensation pour 2014 conformément au rapport de la CLECT du 18 mars 2014 et tels qu'ils figurent ci-dessous :

<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LIMOUXIN</b>	
<b>COMMUNES</b>	<b>ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION 2014</b>
<b>AJAC</b>	<b>966</b>
<b>ALAIGNE</b>	<b>-869</b>
<b>ALET LES BAINS</b>	<b>86 280</b>
<b>BELCASTEL ET BUC</b>	<b>1 311</b>
<b>BELLEGARDE DU RAZES</b>	<b>3 029</b>
<b>BELVEZE DU RAZES</b>	<b>66 734</b>
<b>BEZOLE (LA)</b>	<b>-50</b>
<b>BOURIEGE</b>	<b>2 617</b>
<b>BOURIGEOLE</b>	<b>-543</b>
<b>BREZILHAC</b>	<b>-1 240</b>
<b>BRUGAIROLLES</b>	<b>6 979</b>
<b>CAILHAU</b>	<b>14 924</b>
<b>CAILHAVEL</b>	<b>2 815</b>
<b>CAMBIEURE</b>	<b>13 490</b>
<b>CASTELRENG</b>	<b>-1 944</b>
<b>CAUNETTE SUR LAUQUET</b>	<b>-81</b>
<b>CEPIE</b>	<b>74 577</b>
<b>CLERMONT SUR LAUQUET</b>	<b>-404</b>
<b>COURNANEL</b>	<b>110 723</b>
<b>COURTETE (LA)</b>	<b>-1 665</b>
<b>DIGNE D'AMONT (LA)</b>	<b>-2 494</b>
<b>DIGNE D'AVAL (LA)</b>	<b>12 041</b>
<b>DONAZAC</b>	<b>-1 143</b>
<b>ESCUEILLENS</b>	<b>3 783</b>

FENOUILLET DU RAZES	1 780
FERRAN	183
GAJA ET VILLEDIEU	-2 374
GARDIE	35 495
GRAMAZIE	5 377
GREFFEIL	971
HOUNOUX	443
LADERN SUR LAUQUET	5 710
LAURAGUEL	22 022
LIGNAIROLLES	-1 281
LIMOUX	2 855 187
LOUPIA	-257
MAGRIE	-5 098
MALRAS	25 329
MALVIES	4 482
MAZEROLLES DU RAZES	-2 588
MONTGRADAIL	-1 851
MONTHAUT	-505
PAULIGNE	-220
PIEUSSE	95 145
POMAS	39 379
POMY	-671
ROUTIER	1 375
SEIGNALENS	-291
ST COUAT DU RAZES	741
ST HILAIRE	47 049
ST MARTIN DE VILLEREGLAN	38 715
ST POLYCARPE	1 148
TOURREILLES	-1 201
VILLARDEBELLE	1 440
VILLAR ST ANSELME	2 171
VILLARZEL DU RAZES	2 754
VILLEBAZY	1 702
VILLELONGUE D'AUDE	7 972
<b>TOTAL</b>	<b>3 570 069</b>

### 3. Attributions individuelles des subventions aux associations

Monsieur le Maire rappelle à ses collègues que lors de l'adoption du budget principal de la commune (exercice 2014) un crédit global d'un montant de 15 000 € avait été voté au compte 6574. Il convient à présent de délibérer, afin de décider des subventions individuelles qui seront attribuées aux associations. La commission compétente, propose les attributions suivantes

Coopérative scolaire	1 000.00	FNATH	70.00
S.P.A.	665.00	Amicale Carnaval	500.00
Comité des fêtes	4 600.00	SESA	80.00
Pétanque Club	650.00	Croix Rouge	100.00
Société Pêche	350.00	Amicale donneurs sang	350.00
A.C.C.A.	550.00	A.F.M.	153.00
FNACA	120.00	FCVL	1 300.00
Amis de l'abbaye	1 200.00	Prévention routière	105.00
Le temps des loisirs	1 000.00	Club des Jeunes	400.00
Chapeaux pointus	150.00		

Monsieur le Maire présente ensuite une demande d'aide formulée par l'association « Chats sans famille » Cette aide serait utilisée afin de faire stériliser les chattes errantes.

#### **Le Conseil Municipal après en avoir délibéré**

**- D E C I D E** à l'unanimité d'attribuer les subventions suivantes :

Coopérative scolaire	1 000.00	FNATH	70.00
S.P.A.	665.00	Amicale Carnaval	500.00
Comité des fêtes	4 600.00	SESA	80.00
Pétanque Club	650.00	Croix Rouge	100.00
Société Pêche	350.00	Amicale donneurs sang	350.00
A.C.C.A.	550.00	A.F.M.	153.00
FNACA	120.00	FCVL	1 300.00
Amis de l'abbaye	1 200.00	Prévention routière	105.00
Chats sans famille	150.00		

**- D E C I D E** à la majorité ( 13 voix pour – 1 voix contre) d'attribuer la subvention suivante:

Le temps des loisirs	1 000.00		
----------------------	----------	--	--

**- D E C I D E** à la majorité (12 voix pour et 2 voix contre dont une dont le votant souhaitait accorder une subvention supérieure) d'attribuer la subvention suivante :

Les chapeaux pointus	200,00		
----------------------	--------	--	--

**- P R E C I S E** que l'attribution d'une subvention à l'association « Club des Jeunes » est reportée cette association n'ayant pas été officiellement créée

**- A U T O R I S E** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents

#### **4. Informatisation de l'accueil de l'abbaye – proposition d'équipement billetterie/boutique**

Monsieur le Maire présente à ses collègues la proposition des établissements ATS TICKETING de SARLAT la CANEDA (24200) concernant l'équipement informatique billetterie-boutique, destiné à l'accueil du site de l'abbaye. Ce devis, d'une montant de 4 813,00 € HTVA comprend notamment le processeur, le disque dur, l'écran tactile, l'onduleur, le lecteur codes-barres, le tiroir caisse, l'imprimante pour les reçus, le terminal cartes bancaires, les logiciels adéquats, la formation, l'assistance...

#### **Le Conseil Municipal après en avoir délibéré**

**- D E C I D E** à l'unanimité d'acquérir cet équipement auprès des établissements ATS TICKETING aux conditions du devis

**- A U T O R I S E** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents

#### **5. Proposition installation d'une cuve à gasoil à l'atelier municipal**

Monsieur le Maire informe ses collègues qu'afin d'optimiser le travail des agents du service technique, il lui paraît opportun d'équiper l'atelier municipal d'une cuve à gasoil. Il fait part de la proposition des Etablissements DYNEFF qui est la suivante :

- rachat par la commune de la cuve et matériel GNR mis à disposition par contrat du 1<sup>er</sup> décembre 2011 : 500 €
- mise à disposition gratuite par DYNEFF d'une nouvelle cuve (pour gasoil) avec bac de rétention, groupe de pompage, flexible, pistolet
- compteur mécanique volumétrique : 137 €
- cartouche filtrante : 67 €
- frais de pose et d'installation ; 300 €

---

soit au total 1 004 €

Afin d'assurer une qualité optimale des différents produits, DYNEFF conseille également un traitement préventif de l'installation au « stock cleaner » pour un montant de 149 € HTVA.

#### **Le Conseil Municipal après en avoir délibéré**

- **DECIDE** à l'unanimité d'accepter la proposition des établissements DYNEFF telles qu'indiquées par Monsieur le Maire dans son exposé, excepté le traitement « stock cleaner » qui n'est pas retenu
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents

#### **6. Travaux divers**

Monsieur le Maire présente à ses collègues les devis suivants :

Toiture église : devis proposés par « l'Artisan du Vide » :

- toit de la sacristie : nettoyage des fientes de pigeons, démoissage, remise en place des tuiles, enlèvement et mise en place d'un nouveau chéneau, réalisation de la descente d'eau, remplacement de deux chevrons : 3 924 € (pas de TVA)
- toit situé au dessus du toit de la sacristie : nettoyage des fientes de pigeon, démoissage et remise en place des tuiles : 2 574 € (pas de TVA)

Abattage du frêne planté dans la cour l'atelier communal (cet arbre abîme les toitures de certains pavillons du lotissement les Ormes)

- devis présenté par l'entreprise SERPE : 350 € HTVA

Il conviendra également de faire couper l'une des branches de l'arbre situé dans l'ancien espace JEANJEAN. Cette branche surplombe la maison voisine et génère des nuisances

Echange des lampes éclairant le boulodrome

- devis présenté par l'entreprise ROBERT : 522 € HTVA

#### **Le Conseil Municipal après en avoir délibéré**

- **DECIDE** à l'unanimité d'accepter les devis tels qu'ils ont été présentés par Monsieur le Maire dans son exposé
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents

#### **Ordre du jour complémentaire**

#### **7. Déclaration d'intention d'aliéner – parcelle 209 de la section AB**

Monsieur le Maire présente la déclaration d'intention d'aliéner transmise par Maître Patrice NOURY, Notaire à 11250 LEUC, concernant le bien situé au numéro 2 bis Rue Droite (parcelle 209 de la section AB). Ce bien, propriété de Monsieur et Madame BABIN est vendu au prix de 30 000 €. Monsieur le Maire propose de ne pas user du droit de préemption pour cette vente et demande au Conseil Municipal d'en délibérer

#### **Le Conseil Municipal après en avoir délibéré**

- **DECIDE** à l'unanimité que la Commune n'exercera pas son droit de préemption dans le cadre de la vente du bien cadastré sous le numéro 209 de la section AB
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents

Tous les questions inscrites à l'ordre du jour ayant été traitées, la séance est levée à 20 heures 30.

Vu pour être affiché le vingt et un mai deux mille quatorze conformément aux prescriptions de l'article L.2125 du CGCT.

A Saint-Hilaire, le 21 Mai 2014

Le Maire : Jean-Louis CARBONNEL